



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2025

**Comité Syndical
Du 17 février 2025**

Présenté en Commission Finances du 12 février 2025.

INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le ROB doit impérativement être présenté à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport obligatoire pour les EPCI comptant au moins 3 500 habitants porte essentiellement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, l'évolution des charges de personnel, la structure et la gestion de la dette.

N'ayant aucun caractère décisionnel, le Rapport d'Orientations Budgétaires est donc l'occasion de faire une présentation de l'évolution des services et des finances du Syndicat.

En finances, l'année 2024 a été principalement marquée par les démarches engagées dans le cadre du changement de prestataire de collecte, afin de garantir le recouvrement des redevances dues pour 2023 et 2024 avant cette transition. À la suite d'une audience devant le tribunal de commerce de Lyon, lors de laquelle le SMICTOM était représenté par un avocat spécialisé en droit privé et en liquidation judiciaire, nous avons obtenu l'autorisation d'ajouter 44 000 € (exactement 43 875,03€) au préjudice total de la société Eco Déchets, évitant ainsi une perte financière pour le SMICTOM.

Dans le cadre des démarches de récupération de la TVA sur la revente de matières premières, un contrôle fiscal a été mené au SMICTOM du 27 mars au 10 juin 2024. Ce contrôle avait pour principal objectif de rappeler les obligations en matière de TVA et d'examiner les déclarations effectuées pour les années 2021 et 2022. À l'issue de cette procédure, une recette de 141 000 € a été enregistrée. Toutefois, certains ajustements liés à notre assujettissement partiel restent en discussion avec les services du SGC d'Hazebrouck. Pour 2023, la recette s'élèvera à 36 880 €. Toutefois, ces montants devraient progressivement diminuer, car ils dépendent directement des fluctuations des prix de revente des matériaux recyclés.

Concernant le projet de construction de la future déchèterie d'Hazebrouck, sur un terrain mis à la disposition du SMICTOM par Cœur de Flandre Agglo, la demande de dérogation espèces protégées est en cours d'instruction, l'arrêté préfectoral pour cette dérogation est attendu pour mi-juin. En parallèle, le maître d'œuvre IRH Ingénieur Conseil finalise la rédaction des dossiers ICPE et PC pour un dépôt début mars. Il prépare également les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés de travaux. L'objectif est d'aménager les sites de compensation en 2025

pour pouvoir déplacer les espèces protégées en avril 2026. La déchèterie est prévu pour mai 2026.

Concernant le projet de construction de la future déchèterie de Merville, le maître d'œuvre IRH Ingénieur Conseil réalise actuellement la phase avant-projet (AVP). Le levé topographique vient d'être réalisé et sera suivi des études géotechniques. Les étapes suivantes à réaliser en 2025 seront la réalisation de la phase projet (PRO) par le maître d'œuvre, la réalisation des dossiers ICPE et du PC ainsi que la consultation des entreprises et le lancement des travaux.

Le SMICTOM a bénéficié d'une récupération de FCTVA particulièrement élevée, atteignant 360 000 €, principalement due à l'achat des bacs de collecte.

I - PRESENTATION DES COUTS DE SERVICE

1- Coûts de service prévisionnels

Le coût de service prévisionnel 2024 a été adopté par le comité syndical en séance du 18 mars 2024 au montant global de **10 347 882,17 €** avant reprise des excédents.

II - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

L'ensemble de la dette du Syndicat est représenté par des emprunts à taux fixe, apportant ainsi toute sécurité sur le long terme.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette s'élève à **2 925 621.65 €**. Le dernier emprunt réalisé par le syndicat était en 2022 de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour l'achat des bacs de collecte dans le cadre de la conteneurisation REOMI.

L'état de l'endettement annuel ci-après présente l'évolution des annuités d'emprunt à partir de 2025.

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	2 925 621,65	462 118,76	22 372,79	0,00	(+) 0,00	484 491,55	2 463 502,89
2026	2 463 502,89	430 468,42	19 022,31	0,00	(+) 0,00	449 490,73	2 033 034,47
2027	2 033 034,47	433 272,82	16 217,90	0,00	(+) 0,00	449 490,72	1 599 761,65
2028	1 599 761,65	436 102,77	13 387,94	0,00	(+) 0,00	449 490,71	1 163 658,88
2029	1 163 658,88	366 568,11	10 532,02	0,00	(+) 0,00	377 100,13	797 090,77
2030	797 090,77	151 607,94	8 320,42	0,00	(-) 0,00	159 928,36	645 482,83
2031	645 482,83	104 727,13	6 487,39	0,00	(+) 0,00	111 214,52	540 755,70
2032	540 755,70	105 852,22	5 362,30	0,00	(+) 0,00	111 214,52	434 903,48
2033	434 903,48	106 989,39	4 225,13	0,00	(+) 0,00	111 214,52	327 914,09
2034	327 914,09	108 138,78	3 075,74	0,00	(+) 0,00	111 214,52	219 775,31
2035	219 775,31	109 300,51	1 914,01	0,00	(+) 0,00	111 214,52	110 474,80
2036	110 474,80	110 474,80	739,79	0,00	(+) 0,00	111 214,59	0,00
Sous-total		2 925 621,65	111 657,74	0,00		3 037 279,39	
Total		2 925 621,65	111 657,74	0,00		3 037 279,39	

Les emprunts à amortir sont les suivants :

Année	Financement	Montant	Durée
2010	Aménagement des déchèteries	550 000,00 €	15 ans
2015	Aménagement des déchèteries	650 000,00 €	15 ans
2016	Aménagement des déchèteries	2 000 000,00 €	20 ans
2022	Achat de bacs conteneurisation REOMI	2 000 000,00 €	7 ans

Considérant l'emprunt souscrit en 2022 pour le financement des bacs de collecte acquis dans le cadre de la conteneurisation REOMI, le montant de l'endettement par habitant et par territoire concerné a évolué comme suit :

2024	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab.
2024 CCFI-CCFL	185 673,47	20 922,64	206 596,11	118 983	1,74 €
2024 CCFI (REOMI)	283 863,33	5 699,03	289 562,36	78 475	3,69 €
2024	469 536,80	26 621,67	496 158,47		

2025	Capital	Intérêts	Total Annuités	Population	€ / hab.
Agglo-CCFL	177 203,67	17 725,52	194 929,19	119 346	1,63 €
Agglo (REOMI)	284 915,09	4 647,27	289 562,36	78 603	3,68 €
2025	462 118,76	22 372,79	484 491,55		

Emprunts en cours

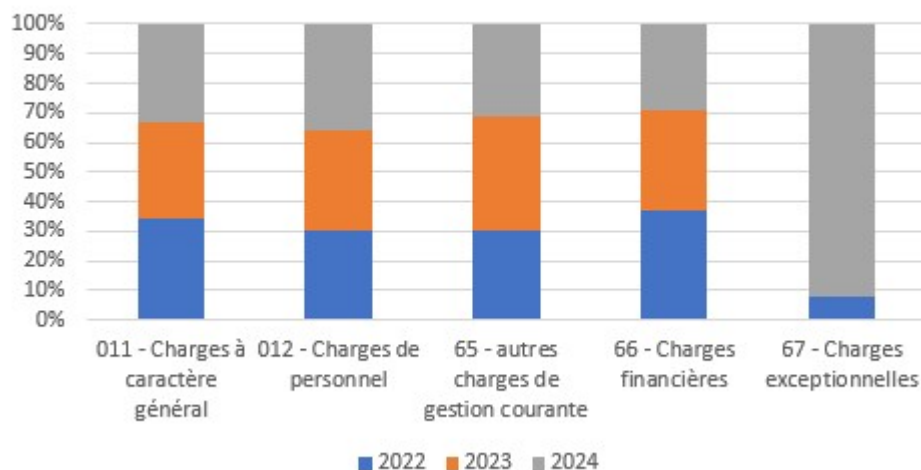


- 2010 - Aménagement des déchèteries
- 2015 - Aménagement des déchèteries
- 2016 - Aménagement des déchèteries
- 2022 - Achat de bacs conteneurisation REOMI

III - SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**A - SECTION DE FONCTIONNEMENT****1 - Evolution des charges et des produits de fonctionnement**

EVOLUTION DES CHARGES 2022 - 2024			
Charges	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	10 253 037,45 €	9 941 888,72 €	9 879 780,85 €
012 - Charges de personnel	1 482 812,27 €	1 647 569,95 €	1 762 624,55 €
65 - autres charges de gestion courante	396 232,30 €	507 004,62 €	406 093,87 €
66 - Charges financières	32 820,07 €	30 314,86 €	26 134,11 €
67 - Charges exceptionnelles	1 799,09 €	0 €	20 684 €
Total des charges de fonctionnement rattachements compris	12 166 701,18 €	12 126 778,15 €	12 095 317,38 €

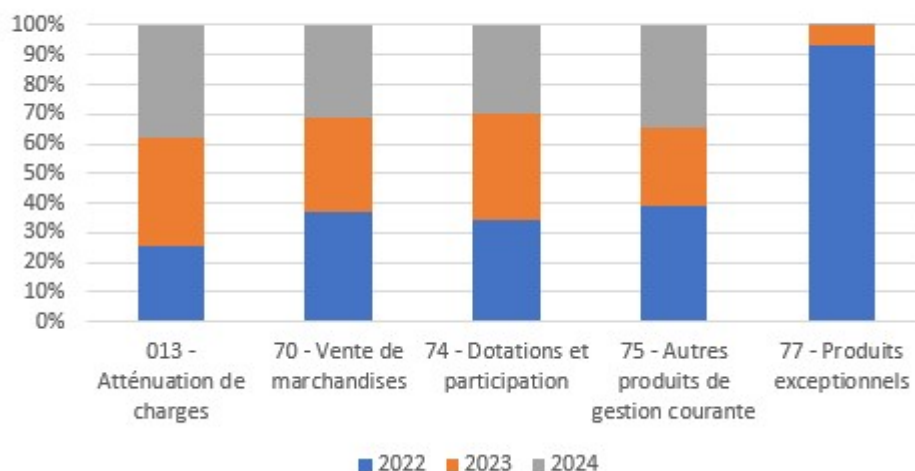
Evolution des charges 2022 à 2024



EVOLUTION DES PRODUITS 2022 - 2024

Recettes	2022	2023	2024
013 - Atténuation de charges	48 006,99 €	69 626,30 €	71 305,97 €
70 - Vente de marchandises	65 621 €	56 786 €	54 972 €
74 - Dotations et participation	12 300 655,54 €	12 796 103,37 €	10 758 962,87 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 080 422,36 €	719 857,85 €	949 808,65 €
77 - Produits exceptionnels	12 159,69 €	822,87 €	29 €
78 - Reprise sur provision	- €	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement rattachements compris	13 506 865,58 €	13 643 196,39 €	11 835 078,49 €

Evolution des produits 2022 à 2024

**2 - Prévisions et Evolutions 2025**

Prévision d'évolution en 2025	Variation +/- 2025
Réparation du bardage de Strazeele suite aux vents violents de début d'année.	35 000 €
Remplacement de deux téléphones portables avant 2026.	1 500 €
Abonnement internet supplémentaire pour mise à jour du lien serveur jusqu'à la ville d'Hazebrouck.	1 000 €
Abonnements internet supplémentaires pour la mise en place complète de la vidéoprotection des sites.	6 000 €

Création ou mise à jour des outils de communication (Roll Up, Flyers, ...)	
Instauration du Versement mobilité	1 000 €
Augmentation de la TGAP sur incinération (OM, Refus de tri et encombrants valorisables énergétiquement) et enfouissement Amiante	31 000 €
Recrutement d'un agent de déchèterie	30 000 €
Evolution mécanique des charges de personnel de 5% (grilles indiciaires, carrières, ...)	80 000 €
Baisse des coûts de l'électricité dans les bâtiments	- 15 000 €
Incidence sur le coût global du service 2025	174 700 €

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Travaux ou acquisitions réalisés en 2024

LIBELLE DE LA DEPENSE 2024	MONTANT
ETUDE POLLUTION TERRAIN HAZEBROUCK	8 052 €
ETUDE DEROGATION ESPECES PROTEGEES - HAZEBROUCK	7 224 €
ETUDE SOLS TERRAIN HAZEBROUCK	5 880 €
ETUDE MO PROJET DECHETERIE HAZEBROUCK	16 548,58 €
ETUDE AMO PROJET DECHETERIE MERVILLE	3 240 €
ETUDE ZONE HUMIDE HAZEBROUCK	9 090 €
ETUDE MESURE DE BRUIT HAZEBROUCK	2 136 €
DEJANTEUSE - DECHETERIES	1 740 €
COMPRESSEUR AIR - DECHETERIES	792,78 €
SOUFFLEUR - DECHETERIES	270,20 €
FONTAINES EAU - DECHETERIES	5 522,21 €
TRANSPALETTE MANUEL STEENBECQUE	346,80 €
CONTENEUR STOCKAGE MATERIEL COLLECTE AMIANTE BAILLEUL	4 046,40 €
BUNGALOW STEENBECQUE	18 337,56 €
BUNGALOW ESTAIRES	17 617,08 €
ORDINATEUR RESPONSABLE SITE STRAZEELE	890 €
ONDULEUR SERVEUR PESEE SITE STRAZEELE	358,80 €

2 ARMOIRES SERVICE ADMINISTRATIF	
32 COMPOSTEURS PARTAGES – 10 SITES	30 532,50 €
8 COLONNES A VERRE	11 832 €
40 COMPOSTEURS PEDAGOGIQUES	3 992,35 €
BADGEUSES DE REMPLACEMENT – MERVILLE	657,60 €
TOITURE LOCAL TECHNIQUE SITE STRAZEELE	3 528,64 €
REPLACEMENT RIA HAUT DE QUAI SITE STRAZEELE	1 248,06 €
REPLACEMENT FIXATIONS BARDAGE BATIMENT TRANSFERT SITE STRAZEELE	8 793,37 €
PROTECTION CONTRE LA Foudre SITE STRAZEELE	16 080 €
COMPLEMENT FOSSE ET CREATION DALLE PL HAUT DE QUAI SITE STRAZEELE	25 061,52 €
REPLACEMENT ECLAIRAGE BATIMENT ADMINISTRATIF SITE STRAZEELE	4 010,40 €
COMPLEMENT AIRE DE LAVAGE DES BACS EBBLINGHEM	3 409,80 €
RACCORDEMENT ELECTRIQUE AIRE DE LAVAGE DES BACS EBBLINGHEM	576 €
CLOTURE ZONE PRODUITS CHIMIQUES NIEPPE	9 486 €
REALISATIONS 2024	222 257,05 €

2 - Exercice 2025

Restes à réaliser à inscrire

RESTES A REALISER DEPENSES 2024		
Art.	LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
2031	Mission MO - Projet Hazebrouck tranche option	49 424,62 €
2031	Mission MO - Aménagt zone compensation Hazebrouck	20 880 €
2031	Mission MO – Projet Merville tranche ferme	16 815 €
2031	Relevé topographique projet Merville	1 800 €
2031	Etude géotechnique projet Merville	21 720 €
2031	Diagnostic environnemental sols projet Merville	8 916 €
2031	Dérogation espèces protégées projet Hazebrouck	4 380 €
RESTES A REALISER DE DEPENSES 2024 A REPORTER EN 2025		123 935,62 €

Investissements 2025

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le



ID : 059-255900573-20250217-D6_2025-DE

INVESTISSEMENTS 2025		
Art.	LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
2031	Etudes projet Hazebrouck	47 000 €
2031	Etudes projet Merville	95 000 €
		142 000 €
2051	Licence Office – Bureaux administratif	350 €
2051	Licence Office – Service communication	350 €
2051	Licence Office – Ordinateur Haut de Quai Strazeele	350 €
2051	Licence logiciel Logiprox – Suivi sites composteurs	5 000 €
		6 050 €
2158	Vidéoprotection site Strazeele	30 000 €
2158	Vidéoprotection déchèteries	90 000 €
2158	Chariot élévateur manipulation broyat	800 €
2158	2 tonnelles animations	900 €
2158	Tronçonneuse entretien déchèteries	2 000 €
		123 700 €
21758	Déchèterie STEENBECQUE Local aux normes DDS avec rétention et éclairage	50 000 €
		50 000 €
21828	Véhicule Master – collecte des encombrants et maintenance des déchèteries	50 000 €
21828	Véhicule C3 – Animations et transports divers	19 000 €
		69 000 €
21838	Ordinateur – Bureaux administratif	1 000 €
21838	Ordinateur – Service communication	2 000 €
21838	Borne wifi – Bureaux administratif	1 000 €
		4 000 €
21848	Meubles déchèteries	1 000 €
		1 000 €
2188	Composteurs partagés	20 000 €
2188	Colonne à verre PAV – Commande annuelle	12 000 €
2188	Badgeuses remplacement déchèteries	1 050 €
		33 050 €
2315	Nouvelle Déchèterie HAZEBROUCK – Lancement travaux	530 000 €
2315	Nouvelle Déchèterie HAZEBROUCK – Zone compensatrice	360 000 €
2315	Nouvelle Déchèterie MERVILLE – Lancement travaux	396 000 €

2315	Site de STRAZEELE Aménagement zone du bâtiment détruit	
2315	Site de STRAZEELE Débourbeur déshuileur – aire de lavage	15 000 €
2315	Site de STRAZEELE Mise en conformité de l'assainissement	25 000 €
		1 376 000 €
2317	Déchèterie EBBLINGHEM Mise en conformité bassin et vanne	50 000 €
2317	Déchèterie STEENBECQUE Terrassement et aménagement de l'agrandissement	40 000 €
2317	Déchèterie STEENBECQUE 5 Eclairages extérieur solaire avec mat	10 000 €
2317	Déchèterie STEENBECQUE Mise en conformité de l'assainissement	25 000 €
2317	Déchèterie NIEPPE Mise en conformité quai et garde-corps	80 000 €
		205 000 €
INVESTISSEMENT 2025		2 009 800 €

Financement des investissements

Cette année, le montant prévisionnel des équipements et travaux d'investissement à réaliser est arrondi à **2 000 000 €**, comprenant **1 376 000 €** pour le lancement des travaux de construction et de zone compensatrice d'Hazebrouck et Merville ainsi que **142 000 €** d'études pour les projets d'Hazebrouck et Merville.

Les Restes à réaliser 2024 à inscrire au budget 2025 sont de **123 935,62 €** et correspondent uniquement aux études des futurs déchèteries.

Considérant que la construction des déchèteries d'Hazebrouck et Merville débutera en 2025, avec des coûts estimés à **environ 2 640 000 € et 1 980 000 €** respectivement, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt dès 2025.

La dotation aux amortissements est estimée à **440 000 €**. Cette dotation est majorée en raison du passage à la M57 avec désormais un amortissement obligatoirement proratisé dès la date de mise en service du bien.

3 - Prévisions pluriannuelles

Ces informations nous permettent d'évaluer le coût prévisionnel des futures constructions et aménagements à entreprendre dans les différents sites et de proposer cet échéancier prévisionnel des travaux de 2025 à 2027.

Investissements	2025	2026	2027
Investissements et travaux divers	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Achat de bacs Conteneurisation	- €	50 000 €	- €
Véhicule utilitaire et communication	69 000 €	- €	- €

Commande annuelle de PAV verre	12 000 €		
Strazeele : TGR bâtiment et site	90 000 €	10 000 €	10 000 €
Vidéoprotection des sites	120 000 €	- €	- €
Déchèterie Steenbecque : divers travaux	125 000 €	- €	- €
Déchèterie Nieppe : conformité quai et garde-corps	80 000 €	- €	- €
Déchèterie Merville : Etudes et Travaux	513 000 €	1 600 000 €	- €
Déchèterie Hazebrouck : Etudes et Travaux	960 000 €	1 620 000 €	550 000 €
Contrôle d'accès déchèteries	- €	115 000 €	- €

IV – GESTION ET DEPENSES DU PERSONNEL

A – LES EFFECTIFS

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	Tableau au 01/10/2024	Tableau au 01/01/2025
	Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1
Attaché principal	1	1
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint Administratif	6	6
Ingénieur principal	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	1
Technicien	1	1
Agent de Maîtrise principal	1	1
Agent de Maîtrise	1	1
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	12	12
Adjoint Technique	22	12
Total	52	42

B – LE TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à la réglementation, l'organisation du temps de travail des agents a été modifiée et établie sur la base de l'obligation de travail à 1607 heures annuelles. Les agents travaillent désormais 36h30 hebdomadaires, et bénéficient de 9 jours de RTT.

C – L'ABSENTEISME

	Maladie ordinaire	Longue durée	Congé paternité	Congé maternité	Accident de service
2022	769 jours	365 jours	86 jours	0 jour	77 jours
2023	708 jours	288 jours	0 jour	0 jour	568 jours
2024	900 jours	365 jours	50 jours	196 jours	540 jours

D – LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTIONS DE CHARGES DE PERSONNEL			
DEPENSES 012	2022	2023	2024
6218 - Personnel extérieur	11 744,00 €	7 780,46 €	8 809,26 €
641 - Rémunérations	1 023 515,16 €	1 123 934,26 €	1 162 999,51 €
6332-6, 6451-3-4 - Charges	375 757,83 €	425 323,62 €	502 317,23 €
6455 - Assurances du personnel	62 447,27 €	78 094,61 €	75 760,15 €
6475 - Médecine du travail	384,01 €	2 975 €	3 276,40 €
Autres charges de personnel	8 964,00 €	9 462 €	9 462 €
Total des charges de personnel	1 482 812,27 €	1 647 569,95 €	1 762 624,55 €
Variation	81 621,95 €	164 757,68 €	115 054,60 €
%	5,83%	11,11%	6,98%

En 2024, l'augmentation des charges de personnel résulte principalement de l'évolution normale de la progression des grilles indiciaires et des règles statutaires.

E – LES AVANTAGES

- Subvention versée à l'Amicale du personnel
- Adhésion à Plurélya : prestations sociales diverses pour les actifs.
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée,
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une prévoyance labellisée.
- 13^{ème} mois versé par moitié en juin et décembre de l'année.

V – LA MATRICE DES COÛTS (ADEME)

La matrice des coûts de l'ADEME permet à une collectivité de comprendre, analyser et optimiser les coûts de gestion de ses déchets.

En résumé, elle sert à :

- Décomposer les coûts (collecte, traitement, recyclage...) pour mieux les maîtriser.
- Se comparer à d'autres collectivités pour voir si ses coûts sont dans la moyenne.
- Identifier des leviers d'optimisation pour réduire les dépenses et améliorer l'efficacité.
- Aider à la prise de décision en fournissant des données fiables pour ajuster les politiques locales.

Évolution comparée du coût aidé* en €HT/hab./an

	SMICTOM des Flandres	France_Mixte urbain	Hauts-de-France_Mixte urbain
	Référence €HT/hab.	Référence €HT/hab.	Référence €HT/hab.
2019	94,0 €	99,2 €	96,6 €
2020	94,6 €	101,3 €	99,2 €
2021	104,2 €	108,6 €	105,3 €
2022	83,4 €	116,7 €	107,2 €
2023	88,8 €	116,7 €	107,2 €

* Le coût aidé correspond au coût global du service auquel on retire les recettes, aides et soutiens.

Le SMICTOM des Flandres présente un coût aidé inférieur aux moyennes nationale et régionale sur l'ensemble de la période 2019-2023. Cette performance s'explique par une gestion rigoureuse des dépenses, notamment par une diminution progressive du coût d'incinération au CVE Flamoval.

La baisse significative observée en 2022 résulte de l'arrivée d'un nouveau prestataire de collecte, associée à la mise en place de la REOMI, permettant un meilleur contrôle des coûts.

VI – CONCLUSION

En 2025, le SMICTOM poursuit ses investissements majeurs tout en maintenant un équilibre financier rigoureux. Malgré une dette maîtrisée et des financements optimisés, les défis liés aux nouvelles déchèteries et à l'évolution des services nécessitent une gestion prudente pour garantir la pérennité et l'efficacité du service.
